

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 Juin 2020 à 19 heures

Le jeudi onze juin deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du 2 juin 2020

Présents : Jean-Luc FAVIER, Maire, Cyrille AUSESKY, Lydia BOLLORE, Cyril CODATO, Laëtitia FILARDO, Ornella FERRER, Monique HECKER, Gabriella HERTZOG, Guénolé LEROY (à rejoint la réunion à 19 h 30) , Eric PERUSINI, Christine WALLON, Frédéric WROBEL

Absent : Anne HAAS procuration à Jean-Luc FAVIER, Gilles ADE procuration à Cyrille AUSESKY, Claudine HACQUARD procuration à Monique HECKER ;

Cyrille AUSESKY est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de séance du 28 mai soumis à l'approbation des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le point supplémentaire suivant :

- 27/2020 : réalisation d'un abaissé de trottoir et déplacement d'un panneau de signalisation rue Jean Lemoine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le rajout de ce point

Ordre du jour

- Point 23/2020 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
- Point 24/2020 : Délégations consenties au Maire par le conseil municipal
- Point 25/2020 : Création de commissions municipales
- Point 26/2020 : Tarif de la garderie et du restaurant scolaire
- Point 27/2020 : réalisation d'un abaissé de trottoir et déplacement d'un panneau de signalisation rue Jean Lemoine

PROCES VERBAL

23/2020 – DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, après le renouvellement du Conseil municipal, il convient de renouveler les délégués chargés de représenter la commune aux sein des syndicats intercommunaux et organismes extérieurs :

- **S.I.E.G.V.O. Syndicat intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne :**

Le Maire informe le conseil municipal que l'exercice de la compétence « EAU », sur le territoire de la Commune de Bronvaux a été transféré à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle depuis le 01/01/2018. Il est donc de son ressort de désigner les délégués .

Conformément aux statuts du syndicat, le nombre de délégués à désigner est fixé à DEUX délégués titulaires par commune.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 Juin 2020 à 19 heures

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose les délégués suivants :

- les délégués titulaires:
 - Cyrille AUSESKY
 - Cyril CODATO

- **S.M.A.B. Syndicat Mixte d'Assainissement de la Barche**

Le Maire informe le conseil municipal que l'exercice de la compétence « ASSAINISSEMENT », sur le territoire de la Commune de Bronvaux a été transféré à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle depuis le 01/01/2018. Il est donc de son ressort de désigner les délégués

Conformément aux statuts du syndicat, le nombre de délégués à désigner est de TROIS délégués titulaires et de TROIS délégués suppléants par commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, propose les délégués suivants :

- les délégués titulaires :
 - Frédéric WROBEL
 - Monique HECKER
 - Guénolé LEROY

- les délégués suppléants :
 - Gilles ADE
 - Jean-Luc FAVIER
 - Laëtitia FILARDO

- **Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien du Ruisseau BILLERON**

Le Maire informe le conseil municipal que l'exercice de la compétence « GEMAPI », sur le territoire de la Commune de Bronvaux a été transféré à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle depuis le 01/01/2018. Il est donc de son ressort de désigner les délégués .

Conformément aux statuts du syndicat, le nombre de délégués à désigner est de DEUX délégués titulaires par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré propose les délégués suivants

- Jean-Luc FAVIER
- Frédéric WROBEL

- **S.I.E.O.M. Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ouest Messin**

Conformément aux statuts du syndicat le nombre de délégués à désigner est fixé à DEUX délégués titulaires par commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité pour représenter la Commune de BRONVAUX,

- les délégués titulaires suivants :
 - Cyrille AUSESKY
 - Ornella FERRER

- **Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz**

Conformément aux statuts du syndicat le nombre de délégués à désigner est fixé à DEUX délégués titulaires et UN délégué suppléant, par commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 Juin 2020 à 19 heures

DESIGNE pour représenter la Commune de BRONVAUX,

- les délégués titulaires suivants :
 - Gabriella HERTZOG
 - Monique HECKER

- le délégué suppléant suivant :
 - Lydia BOLLORE

- **Société Publique Locale ORNETHD**

Conformément aux statuts de la SPL ORNETHD, le nombre de représentant pour la commune de Bronvaux est de UN administrateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

- Lydia BOLLORE

Vote : à l'unanimité

24/2020 – DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
2. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
3. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
4. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
5. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
6. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
7. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
8. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000€ par sinistre ;
9. de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 € par année civile.

Vote : à l'unanimité

25/2020 – CREATION DE COMMISSION MUNICIPALES

Le Maire expose au conseil municipal qu'à l'issue du renouvellement des conseils municipaux, les élus peuvent participer à diverses commissions municipales et extra-municipales.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 Juin 2020 à 19 heures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de constituer les commissions municipales ci-dessous et de nommer les membres suivants :

Commissions municipales	Membres
TRAVAUX	Frédéric WROBEL, Cyrille AUSESKEY, Cyril CODATO, Laëtitia FILARDO, Guénolé LEROY
INFORMATION ET COMMUNICATION	Jean-Luc FAVIER , Monique HECKER, Laëtitia FILARDO, Eric PERUSINI, Christine WALLON
VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	Lydia BOLLORE, Cyril CODATO, Laëtitia FILARDO, Gabriella HERTZOG, Ornella FERRER
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	Lydia BOLLORE, Cyrille AUSESKEY, Gilles ADE, Claudine HACQUARD, Monique HECKER, Gabriella HERTZOG
VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE	Lydia BOLLORE, Anne HAAS, Monique HECKER, Ornella FERRER, Christine WALLON
FINANCES	Frédéric WROBEL, Lydia BOLLORE , Cyrille AUSESKEY, Cyril CODATO, Guénolé LEROY
FETES ET CEREMONIES	Lydia BOLLORE, Anne HAAS, Claudine HACQUARD , Ornella FERRER, Eric PERUSINI, Christine WALLON

Vote : à l'unanimité

26/2020 – TARIF DE LA GARDERIE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Avec la réouverture des écoles de la commune, le 8 juin, le Maire expose au Conseil municipal que les services de garderie et de restauration ne sont plus maintenus dans les mêmes conditions qu'avant le confinement.

Pour cette raison, il convient de revoir les tarifs :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les tarifs, selon le tableau suivant, et ce à compter du 8 juin 2020 :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 Juin 2020 à 19 heures

ACCUEIL	tarifs
Matin (7 h 30 à 8 h 30)	3,25 €
Pause midi sans repas (12 h à 13 h 30)	2,50 €
Pause midi avec repas (12 h à 13 h 30)	6,00 €
Repas adulte	6,00 €
Soir (16 h à 17 h 30) sans le goûter	5,25 €

Vote : à l'unanimité

27/2020 – REALISATION D'UN ABAISSE DE TROTTOIR ET DEPLACEMENT D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION RUE JEAN LEMOINE

Le Maire informe le conseil municipal, qu'il a été saisi d'une demande d'aménagement de trottoir et de déplacement d'un panneau de signalisation, de la part d'un riverain, en vue de créer des places de parking sur son terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société MULLER TP , mieux disante, pour un montant maximum de 4974, 20 € HT, soit 5969,04 €TTC

Vote : à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 h 25